

P O L I C E   S C I E N T I F I Q U E

Résumé du cours donné par le Prof. BISCHOFF

D672

-----oooOooo-----

I n t r o d u c t i o n



2 ex.

La police scientifique est l'application des méthodes et procédés scientifiques et techniques aux enquêtes judiciaires et aux recherches de police.

L'enquête est la procédure judiciaire destinée à constater l'existence d'un délit, à en fixer les circonstances, à en découvrir les auteurs, leurs complices, etc.

L'Autorité peut avoir connaissance de diverses façons de l'existence (certaine, probable ou même seulement possible) d'un délit :

- par le flagrant délit (le coupable est pris sur le fait);
- par une plainte (émanant de la victime ou du lésé);
- par une dénonciation (émanant d'un témoin ou d'un tiers quelconque, parfois anonyme);
- par auto-dénonciation (le coupable vient se constituer prisonnier; parfois mensongère);
- par des renseignements recueillis au cours d'une autre procédure ou fortuitement.

Dans tous les cas, la tâche essentielle du Juge et des gendarmes ou agents qui collaborent à l'enquête est de vérifier

l'existence du délit, soit sa réalité (cette constatation est souvent facile et immédiate: vol avec effraction par exemple, mais elle est parfois très difficile: meurtre, suicide, accident? ou bien : incendie criminel - incendie accidentel ?), puis de fixer aussi exactement que possible les conditions et les circonstances dans lesquelles le délit a été commis : endroit exact, date et heure, effraction, escalade, armes ou instruments employés, valeurs et objets soustraits, objets abandonnés, oubliés ou perdus sur place, traces diverses laissées par les délinquants, blessures, taches, déchirures des vêtements, etc., que les auteurs du délit doivent porter; témoins susceptibles de fournir des renseignements; individus suspects aperçus sur les lieux, au voisinage ou dans la région; soupçons; menaces qui auraient été proférées; mobiles qui ont pu pousser un individu donné à commettre le délit, profit qu'il pouvait en retirer, etc.

En un mot, il faut immédiatement rechercher et rassembler toutes les preuves possibles du délit lui-même et celles pouvant assurer l'identification de ses auteurs.

Les principales preuves sont :

1. - L'aveu. - Doit être spontané ou résulter d'un interrogatoire. Ne jamais chercher à obtenir des aveux par des violences, par une détention arbitraire, par des promesses ou par des menaces. Les aveux doivent toujours être contrôlés et vérifiés; ils sont parfois mensongers (par exemple pour cacher quelque chose de plus grave ou par l'effet de troubles cérébraux).
2. - Les écrits. - Assez rares (par exemple une lettre trouvée sur un suspect et relative à la commission du délit ou bien une inscription figurant dans un carnet de poche, etc.).
3. - Les présomptions. - Faits qui rendent vraisemblable que le suspect est l'auteur du délit, comme des dépenses exagérées, des

menaces antérieures, l'état de vagabondage, le fait d'être un récidiviste notoire, etc. - Ne sont pas des preuves certaines, mais constituent des indices intéressants.

4. - Les témoignages. - Ce sont les renseignements donnés par les personnes qui ont assisté au délit ou qui l'ont découvert, qui ont vu, entendu ou senti quelque chose qui est en rapport avec le délit, qui connaissent la victime ou le lésé, ses relations, ses habitudes, sa situation de famille et de fortune, qui ont vu ou connaissent l'auteur probable du délit, qui peuvent donner son signalement, qui peuvent donner des renseignements sur ses antécédents, sur les mobiles qui ont pu le faire agir, sur ses ressources, sur ce qu'il a fait ou dit avant et après le délit, etc.

Les témoins commettent souvent des erreurs et ne sont pas toujours véridiques; il faut donc autant que possible contrôler les témoignages et se renseigner sur la valeur morale des personnes interrogées. De même il est recommandable d'interroger plusieurs témoins sur les mêmes faits, de façon à pouvoir compléter et vérifier les témoignages les uns par les autres.

Indiquer toujours l'état civil complet et l'adresse exacte des témoins interrogés.

5. - Les preuves matérielles et techniques. - Ce sont les preuves qui résultent de la constatation même des faits, des traces laissées par le coupable sur les lieux du délit, des conditions dans lesquelles le délit a été commis, des moyens mis en oeuvre pour atteindre le résultat désiré, des armes ou des instruments employés, de l'examen du suspect lui-même au point de vue des marques que l'action délictueuse a pu produire sur lui (blesures, brûlures, taches de sang, traces diverses, poussières fixées, déchirures des vêtements, boue sur les chaussures, etc.), enfin de l'autopsie et des expertises que le juge peut ordonner.

Les preuves matérielles et techniques prennent de plus en plus d'importance; ce sont en effet les plus sûres. Elles permettent souvent la vérification objective des témoignages et des aveux.

---

### 1) Surveillance des lieux

En cas de délit, les gendarmes, agents de police, etc., veillent spécialement à ce que l'état des lieux soit maintenu sans changement et à ce que personne ne touche au corps du délit, pièces à conviction, locaux, traces, etc., jusqu'à ce que toutes les constatations soient faites.

En effet, les indices et les preuves matérielles relevés tout au début d'une enquête sont toujours de la plus haute importance pour la découverte du coupable et pour son identification. De même l'état des lieux donne des renseignements précis et précieux sur les conditions dans lesquelles le délit a été commis et sur la façon dont l'auteur a procédé. Enfin il se trouve toujours sur les lieux ou aux environs toute une série de traces, de taches, d'empreintes, etc., qui peuvent devenir des preuves absolues de culpabilité ou d'innocence. Mais les traces les plus sûres sont précisément les plus fragiles et celles qu'un simple attouchement suffit parfois à détruire.

Il faut donc absolument que tout gendarme qui a connaissance d'un délit, se transporte immédiatement sur place et prenne toutes les mesures utiles pour conserver intact l'état des lieux et pour protéger les traces qui s'y trouvent (ou qui peuvent s'y trouver) contre toute détérioration ou modification quelconques, volontaires ou involontaires.

La seule mesure efficace consiste à interdire à toutes les personnes qui ne sont pas chargées de procéder à l'enquête

(notamment aux journalistes) de pénétrer ou de circuler sur les lieux avant que toutes les constatations soient terminées. Cette règle est également applicable au lésé et aux membres de sa famille.

Si le délit a été commis dans une chambre, tous les accès (portes, fenêtres, etc.) seront fermés et, si possible, gardés par un planton. Si les locaux ne peuvent pas être fermés à clé (granges, remises, écuries, par exemple), ils seront, en tout cas, gardés par un planton.

Si le délit a été commis dans une maison isolée, en plein champ, dans une forêt, au bord d'une route, etc., l'accès des lieux sera interdit au public dans un rayon d'au moins 50 mètres.

Les gendarmes, agents de police, etc., découvrant un délit ou appelés à le constater, s'abstiendront de déplacer les meubles, armes ou instruments se trouvant sur place; ils éviteront tout spécialement de toucher aux objets à surface lisse ou polie. Ils veilleront à ce que rien ne soit dérangé, touché, déplacé, enlevé, lavé ou effacé avant que toutes les constatations, photographies, etc., soient faites.

Défense absolue de toucher aux cadavres sans ordre du Juge. Eviter de marcher dans le rayon gardé. - Si la victime n'est pas morte et doit être transférée à l'hôpital, tracer rapidement à la craie sur le sol le pourtour du corps.

Dès son arrivée sur place, le gendarme se renseignera aussi exactement que possible sur les personnes qui se sont trouvées sur les lieux avant lui et mentionnera les noms de ces personnes dans son rapport.

---

## 2) Fixation de l'état des lieux - Croquis

Il est indispensable pour la suite de l'enquête de fixer aussitôt que possible l'état des lieux tel qu'il se présentait au moment de la découverte du délit. Le meilleur moyen consiste à faire des photographies, mais ces photographies, pour être compréhensibles, doivent être complétées par des croquis.

Les gendarmes doivent donc toujours faire des croquis des lieux; ces croquis, mis au net, seront annexés aux rapports et les illustreront en les rendant plus clairs.

Les croquis faciliteront l'étude des lieux :

- 1<sup>o</sup> - en obligeant à tout regarder et à tout voir,
- 2<sup>o</sup> - en permettant à l'enquêteur de noter rapidement une quantité d'éléments et de détails qui, sans cela, lui échapperaient.

D'une manière générale, les gendarmes feront sur place (un croquis fait de mémoire est toujours faux) des croquis à main levée très simples, sans prétention au dessin ou à l'échelle, mais en s'efforçant cependant de respecter les proportions. Ces croquis seront mis au net plus tard.

Il faut avoir soin de tout écrire dans le même sens et de porter, si possible, les indications nécessaires sur le dessin lui-même. L'indication de l'orientation (Nord-Sud) est très utile.

Ne pas charger exagérément les croquis : en faire plusieurs. Faire un croquis pour l'ensemble et des croquis de détails pour les points importants.

Dehors. - Si les lieux se trouvent dehors (campagne, forêt, jardin, route, etc.), il faudra toujours faire un plan de situation contenant plusieurs points de repère fixes, tels que : arbres, ruisseaux, maisons, chemins, forêts, champs, bornes, hydrants, fontaines, poteaux de télégraphe ou de télé-

phone avec leurs numéros, etc. - Faute de mètre, indiquer les distances principales en pas. Indiquer l'orientation, approximative tout au moins. Calquer éventuellement les plans existant au Cadastre, au Registre foncier, au Greffe municipal ou chez les géomètres (vérifier s'ils sont à jour).

Groupe de maisons. - Un plan comprenant les maisons voisines de celle où le délit a été commis est souvent indispensable pour faire nettement comprendre le chemin suivi par le délinquant, les endroits où se trouvaient les témoins au moment où ils ont vu ou entendu quelque chose, etc.

Appartements. - Il est recommandable de faire un croquis d'ensemble indiquant la distribution des pièces et leur désignation, les portes, fenêtres, escaliers, etc., et un croquis de détail pour la chambre où le délit a été commis. Ne pas oublier d'indiquer l'étage et l'orientation (par rapport à une rue par exemple).

Chambres. - Les croquis de chambres sont spécialement destinés à noter l'emplacement des meubles, du cadavre, etc., au moment de la découverte du délit. Noter spécialement les meubles déplacés ou renversés, les tapis froissés, etc. - Il est bon de coter ces plans (indiquer les mesures). - C'est également sur les croquis et plans de chambres que l'on marquera l'emplacement des taches ou traces relevées (taches de sang, traces de pas, effractions, etc.).

Croquis spéciaux. - Lorsque les gendarmes décriront dans un rapport une effraction, des traces de pas, un accident, etc., ils accompagneront toujours cette description d'un croquis et éventuellement d'une coupe. - Pour les effractions, ne pas oublier d'indiquer exactement les dimensions de l'ouverture pratiquée et aussi la hauteur à laquelle elle se trouve au-dessus du sol. - Pour les traces de pas, prendre les mesures très exactement (longueur des pas, écartement des pieds, angle de marche, dimensions de la semelle et du talon).

### 3) Voies d'accès et de départ

Il est toujours important de rechercher le chemin suivi par le délinquant pour pénétrer sur les lieux (voies d'accès) et pour s'en aller (voies de départ). Cette recherche fait souvent découvrir des traces d'escalade ou d'effraction, des objets perdus ou abandonnés; elle montre parfois que le délinquant connaissait bien les lieux sur lesquels il a opéré ou, qu'au contraire, il n'a pas suivi le chemin le plus favorable. Certaines voies d'accès impliquent l'existence de complices, d'autres ont nécessairement produit des marques sur le malfaiteur (s'est-il blessé ? dans quoi a-t-il marché ? a-t-il déchiré ou sali ses vêtements ?). Les objets perdus ou abandonnés sont particulièrement importants, car ils ont bien souvent fourni des preuves ou des indices très utiles (objets d'habillement, outils, armes, débris de toute sorte, poils et cheveux, fibres d'étoffe, traces d'éclairage, inscriptions, papiers, matières fécales, etc.). En suivant une voie de départ, on tombe parfois sur la cachette contenant les objets volés (penser alors à établir une souricière). - Les chiens policiers rendent de grands services pour suivre une piste, mais il faut les faire intervenir sans retard, car une chute de neige, une forte pluie, etc., peuvent compromettre le résultat d'une telle recherche.

### 4. Serrures

On distingue deux genres de serrures : les serrures simples et les serrures de sûreté. Les serrures simples ont un orifice (trou de serrure) de forme variable, en 2, en Z, en 5, etc. La forme de ce trou correspond à la forme de la barbe de la clef. Les serrures de sûreté ont un orifice qui, en général, ne présente pas de découpures spéciales.



Les serrures simples sont assez souvent ouvertes à l'aide de crochets. Parfois aussi les délinquants prennent une empreinte du trou (avec de la mie de pain, de la cire, etc.) pour fabriquer une fausse clef.

Les serrures de sûreté, si elles sont bien construites, ne sont pas "crochetables"; quand elles sont ouvertes frauduleusement, c'est soit à l'aide de la clef véritable (volée par exemple), soit à l'aide d'une fausse clef fabriquée d'après la clef originale ou d'après une empreinte de celle-ci. En effet, l'empreinte seule du trou de serrure ne saurait suffire, car ce trou est sans rapport avec les découpures de la barbe de la clef.

Si les gendarmes ont des raisons de supposer qu'une serrure (simple ou de sûreté) a été ouverte à l'aide de crochets ou de fausses clefs, ils devront faire rapport afin que le Juge, s'il l'estime utile, puisse ordonner l'expertise des serrures en question.

---

#### 5) Verrous (ou targettes)

Si l'on se trouve en présence d'une porte fermée au verrou depuis l'intérieur, on ne tirera pas de ce fait une conclusion trop absolue, car dans la majorité des cas il est aisé de fermer un verrou intérieur, tout en étant soi-même à l'extérieur (emploi d'une ficelle par exemple).

---

#### 6) Effractions

Dans tous les cambriolages (dans d'autres délits également) on trouve des effractions : de contrevents (ou volets),

de barreaux, de fenêtres, de portes, de meubles (armoires, tiroirs, bureaux, coffres-forts), de caisses, cassettes, etc.

Ces effractions sont très importantes et doivent toujours être étudiées et décrites avec soin. Elles peuvent donner d'une part des renseignements sur la personne du délinquant (aptitudes, profession, force, etc.) et d'autre part elles fournissent un moyen d'identification des outils employés qui, bien souvent, a été appliqué avec succès.

Les outils que les combrioleurs utilisent pour les effractions sont extrêmement variables (pince-monseigneur, ciseau, tournevis, etc.). Ils laissent tous des empreintes plus ou moins profondes, reproduisant leurs formes et leurs dimensions, souvent même leurs particularités.

On examinera la façon dont l'effraction a été opérée, en se rappelant que les professionnels attaquent presque toujours à une certaine distance du point de résistance maximum (serrure par exemple), tandis que les occasionnels ou les novices attaquent le plus souvent au point de résistance ou très près de celui-ci.

La détermination du genre d'outil employé est parfois très délicate et demande des connaissances techniques spéciales; il faut donc se garder d'être trop affirmatif à ce sujet.

Quant aux traces d'effraction (empreintes d'outils), leur relevé se fait par photographie et par moulage. La photographie doit être faite si possible en grandeur naturelle (placer un repère centimétré ou millimétré à côté de la trace). Le moulage se fait à l'aide de cire à modeler ou plastiline, ou bien à l'aide de stents ramolli dans de l'eau chaude (avoir soin de saupoudrer la trace avec un peu de talc pour éviter que la cire ou le stents collent; attendre quelques minutes avant d'enlever le moulage). - Si l'on ne peut pas faire le relevé, il suffit de recouvrir les traces avec un papier fort fixé à l'aide de punaises.

Ne jamais mettre un outil dans une trace pour voir s'il lui correspond !

-----

## 7) Empreintes digitales

Les empreintes digitales sont les traces que laissent les doigts (ou l'intérieur de la main) sur tous les objets que nous touchons. Ces empreintes sont constituées par un dessin très fin, de disposition variable et formé par une quantité de petites lignes parallèles les unes aux autres.

Les empreintes digitales sont un excellent moyen d'identification par le fait qu'il n'existe pas au monde deux individus dont les empreintes soient identiques, et par le fait que, chez un même individu, le dessin des empreintes digitales ne change pas de la naissance à la mort. Les gendarmes feront donc très attention de ne pas effacer les empreintes digitales qui pourraient se trouver sur les lieux; ils les rechercheront afin de les protéger contre une destruction toujours possible.

Pour la recherche de ces empreintes, il faut se rappeler qu'elles peuvent se trouver sur n'importe quel objet à surface lisse ou polie, tels que vitres, bouteilles, verres, etc., sur la porcelaine, le bois peint, ciré, poli ou laqué; sur le métal poli, verni ou nickelé, la toile cirée, le cuir verni, l'os, la corne, l'écaille, l'émail, le papier, etc. En outre, tous les corps plastiques ou mous sont également susceptibles de porter des empreintes digitales, comme par exemple le mastic de vitrier, la bougie fondue, la cire à cacheter, la cire molle, etc.

Quant aux empreintes digitales visibles, qui se produisent lorsque les doigts sont enduits d'une matière colorée quelconque (sang, encre, peinture, goudron, graisse, cambouis, etc.), elles peuvent se trouver n'importe où et sont en général aisément perceptibles.

En recherchant les empreintes digitales dites invisibles (formées simplement par le faible dépôt de transpiration et de graisse qui se trouve constamment à la surface des doigts), les gendarmes se souviendront que, pour pouvoir découvrir ces em-

preintes, il faut tenir les objets examinés très obliquement par rapport à la lumière et les regarder de côté en les faisant osciller (pour faire miroiter la surface). L'empreinte se détache alors en terne sur un fond brillant.

Les mesures de protection à prendre pour la sauvegarde des empreintes digitales sont les suivantes :

Tout d'abord toucher soi-même le moins possible les objets examinés (afin de ne pas y produire ses propres empreintes); s'efforcer de saisir les objets par les bords ou par les tranches, éventuellement avec des pinces.

Si l'on découvre des empreintes digitales (même petites ou fragmentaires) sur des objets de petites dimensions, il faut mettre ces objets de suite en lieu sûr, dans un buffet par exemple.

Si les empreintes se trouvent sur des meubles ou sur des objets de grandes dimensions (parois, vitrines, etc.), on se bornera à mettre bien en vue une affiche "Ne pas toucher" et on fera rapport afin que les mesures voulues soient prises pour le relevé.

Pour le transport des objets de petites dimensions et pour l'emballage des pièces portant des empreintes digitales, les gendarmes se rappelleront qu'il faut éviter absolument tout frottement, tant des pièces entre elles que des pièces contre l'emballage. Utiliser par exemple des caissettes ou des cartons dans lesquels les pièces pourront tenir largement sans se toucher. (Le relevé des empreintes digitales sur les lieux nécessite un matériel spécial).

---

### 8) Empreintes digitales de comparaison

Les empreintes des 10 doigts d'un individu constituent ce que l'on appelle sa fiche dactyloscopique.

Ces empreintes se prennent en recouvrant une plaque de verre ou de métal propre d'une couche très mince d'encre d'imprimerie. L'étendage de l'encre, pour être bien égal, doit se faire avec un rouleau de caoutchouc, de gélatine ou d'étoffe.

On place l'extrémité interne du doigt de l'individu dont on prend les empreintes sur cette plaque noircie et on roule légèrement le doigt sans appuyer trop.

On transporte ensuite le doigt ainsi chargé d'encre sur une feuille de papier blanc : l'empreinte est obtenue en roulant le doigt d'un seul coup et en appuyant très légèrement.

Prendre d'abord l'empreinte d'un seul doigt à la fois en suivant l'ordre : pouce, index, médium, annulaire et auriculaire.

Si l'empreinte est empâtée parce qu'on a trop appuyé sur le doigt ou parce que l'encrage était trop abondant, elle est inutilisable; on recommence donc à prendre cette empreinte jusqu'à ce que les lignes du doigt soient bien nettes et distinctes.

Après avoir pris les empreintes isolées des 10 doigts de l'individu, on prendra les empreintes simultanées des 4 doigts de chaque main (index, médium, annulaire et auriculaire). Ces empreintes simultanées, les 4 doigts étant appliqués ensemble sur le papier, sont ce que l'on appelle les "empreintes de contrôle".

Si l'on ne dispose pas de formulaires spéciaux, on notera pour chaque empreinte de quel doigt elle provient, et pour chaque série d'empreintes, de quelle main il s'agit. Finalement faire signer sur la fiche l'individu dont on a pris les empreintes, puis inscrire à quelle date et par qui la fiche a été établie.

N.B. Ne jamais prendre sur la même fiche les empreintes de deux ou plusieurs individus. Faire une fiche pour chacun.

-----

### 9) Traces de pas

Les traces de pas peuvent être en creux, ou tout à fait plates. Les premières, en creux, se trouveront sur tous les sols légèrement plastiques ou mous, comme par exemple dans de la terre, dans de la boue, dans de l'argile, dans du sable, dans des cendres, dans du fumier, etc. Les secondes se trouveront sur tous les sols ou objets résistants, comme du parquet, des dalles ou carrons, du ciment, de la pierre, du linoléum, etc. Les traces de pas peuvent avoir été produites par des pieds nus, par des pieds revêtus de bas ou de chaussettes, ou enfin par des pieds chaussés de souliers, d'espadrilles, de caoutchoucs, de bottes, etc.

Les gendarmes examineront et étudieront avec soin les traces de pas qui peuvent se trouver sur les lieux ou aux environs, car il est possible d'en tirer toute une série de renseignements intéressants.

Tout d'abord on tâchera de suivre les traces de pas pour voir quel a été le chemin parcouru, soit à l'aller, soit au retour, par le délinquant. Ensuite on examinera attentivement chaque empreinte, surtout celles produites par des chaussures, et on notera quelle est la forme générale de ces souliers, s'ils sont ferrés ou non, s'ils ont des semelles ou des talonnettes en caoutchouc, si les souliers ont été ressemelés ou s'ils sont troués, etc. Après cela, on étudiera si possible une série de traces de pas successives et on examinera notamment si l'individu dont il s'agit tient, en marchant, les pieds fortement écartés l'un de l'autre (écartement des pieds), s'il marche avec les pointes des pieds en dehors ou en dedans (angle de la marche), s'il boîte, etc.

Finalement, les empreintes de pas pouvant servir de moyen d'identification, on les protégera contre toute détérioration possible.

Pour cette protection des traces de pas, les gendarmes observeront les règles suivantes : Si les traces se trouvent à l'intérieur d'une maison, on les recouvrira à l'aide d'une planchette qui, elle-même reposera sur deux lattes afin de ne pas toucher l'empreinte. On fixera sur la planchette un morceau de papier avec l'inscription "NE PAS MARCHER ICI". - Dehors, le meilleur système de protection consiste à placer sur l'empreinte de pas une caisse renversée, que l'on recouvrira éventuellement d'une toile cirée ou d'une bâche, d'une plaque de tôle, etc., pour empêcher la pénétration de la pluie.

Pour les empreintes de pas dans la neige, on emploiera une caisse renversée, mais en outre, pour éviter le dégel, on amassera sur la dite caisse un fort tas de neige. Plus la quantité de neige couvrant la caisse sera grande, et plus l'empreinte se conservera longtemps.

S'il y a beaucoup d'empreintes du même individu, on conservera la meilleure empreinte du pied droit et la meilleure empreinte du pied gauche. Mieux encore, on tâchera de conserver 4 bonnes empreintes successives (soit deux droites et deux gauches).

---

#### 10) Traces diverses

Sur les lieux, ou aux alentours, les gendarmes ne rechercheront pas exclusivement les traces de pas, mais ils penseront que toutes sortes d'autres traces peuvent également être importantes pour l'enquête. Telles sont par exemple les traces d'automobiles, de motocyclettes, de bicyclettes, de chars, de brouettes, enfin certaines traces de pas d'animaux (chiens spécialement). Les mesures de protection de ces traces sont en principe les mêmes que celles des traces de pas.

Pour toutes les traces de véhicules, il faut étudier les empreintes sur une longueur suffisante pour pouvoir, par la répétition d'une particularité, mesurer la circonférence de la roue (le diamètre est égal à la circonférence divisée par 3,1416).

---

## 11) Moulages des empreintes

### a) Empreintes dans la terre, la boue desséchée, etc.

On fera un mélange d'eau et de plâtre fin (plâtre de Paris 0); ce mélange doit être juste encore liquide. On aura soin de faire tomber, par petites quantités, le plâtre dans l'eau jusqu'à ce qu'il affleure la surface; ensuite bien mélanger avec une spatule en écrasant les grumeaux. Remplir prudemment le creux de l'empreinte avec le plâtre gâché et attendre jusqu'à ce qu'il commence à faire prise. Placer sur cette première couche de plâtre quelques morceaux de bois bien mouillés, des rameaux d'arbustes, de la ficelle, etc., et appliquer une seconde couche de plâtre, plus forte, pour renforcer le moulage. Après une demi-heure environ, le moulage est assez résistant pour pouvoir être enlevé. Attendre 12 à 24 heures pour nettoyer le moulage, par lavage sous un jet d'eau et en employant une brosse douce (brosse à bouteilles par exemple). Ne pas chercher à détacher à sec la terre qui adhère au plâtre.

### b) Empreintes dans des terrains peu résistants.

On emploiera la même méthode pour mouler les empreintes se trouvant dans des terrains peu résistants : sable, poussière, cendres, etc., mais, avant de couler le plâtre, on commencera par pulvériser une solution alcoolique de gomme laque (fixatif) sur l'empreinte pour la durcir.



c) Empreintes dans la neige.

On remplit de plâtre de Paris bien sec un petit sac de mousseline et on saupoudre à travers les mailles du tissu, en secouant le sac, l'empreinte qu'on veut mouler. Le plâtre pompe avidement l'humidité de la neige et fait prise. On consolide le moulage en coulant avec prudence du plâtre gâché dans la petite croûte obtenue par le saupoudrage.

d) Empreintes remplies d'eau.

Lorsque des empreintes sont remplies d'eau, il ne faut pas chercher à enlever celle-ci, mais faire tomber du plâtre sec au travers d'un tamis fin jusqu'à ce que le creux de l'empreinte soit complètement plein de plâtre. Celui-ci absorbe l'eau que contenait la trace et fait prise. - On arme ce premier moulage en plaçant sur lui quelques morceaux de bois (bien mouillés), des rameaux d'arbustes, de la ficelle, etc., puis on applique une seconde couche de plâtre pour renforcer, exactement comme dans le cas d'une empreinte se trouvant dans la terre ou dans de la boue séchée.

-----

12) Arrestations

Il arrive souvent qu'un prévenu, au moment de son arrestation, demande à l'agent ou au gendarme la permission de rentrer dans sa chambre pour changer de vêtements ou pour prendre quelque chose qui lui est nécessaire, ou bien qu'il demande de pouvoir aller aux toilettes.

Si le gendarme, par discrétion, permet au prévenu de rester seul, celui-ci pourra en profiter pour détruire ou faire disparaître les objets (papiers, objets volés, outils, armes, poisons, etc.) qui peuvent le compromettre, pour s'entendre avec

d'autres personnes sur les dépositions à faire, pour s'évader ou même pour se suicider. Les preuves sont alors perdues pour l'enquête.

Il est donc très important que les gendarmes ou agents, chargés de procéder à une arrestation ou à l'exécution d'un mandat d'amener, conduisent le plus rapidement possible le prévenu auprès du Magistrat requérant ou dans les locaux d'arrêt et, en tout cas qu'ils ne le laissent aucun instant seul, même pour besoin urgent. S'il s'agit d'une femme, on la fera garder momentanément par une personne de son sexe, qui la surveillera. Ne jamais laisser aller un prévenu aux lieux d'aisance, mais faire apporter un vase.

Le gendarme qui effectue une conduite doit veiller avec soin à ce que l'individu arrêté ne laisse rien tomber derrière lui. Il doit marcher à côté du personnage qu'il conduit, en contact avec lui et légèrement en arrière. - Avoir soin de fouiller les prévenus afin de s'assurer qu'ils ne portent pas d'armes.

Faire immédiatement rapport sur tout ce qui s'est passé au moment d'une arrestation.

---

### 13) Inventaire en cas d'arrestations

Si l'on vient à devoir arrêter plusieurs personnes en même temps, on fera un inventaire distinct de ce qui a été trouvé sur chaque individu. Chaque objet sera étiqueté avec la mention de sa provenance. Mettre dans un carton, un sac ou un panier, tout ce qui a été trouvé sur une même personne. Faire bien attention de ne pas mélanger les objets qui ont été saisis sur un individu avec ceux qui ont été saisis sur un autre.

---

14) Communications au public, à la presse, etc.

Il est interdit aux fonctionnaires de police, gendarmes, etc., de donner des renseignements au public, à la presse, etc., sur un délit et sur les recherches qui sont effectuées. De tels renseignements peuvent entraver grandement le succès d'une enquête et la procédure pénale prescrit que l'enquête demeure secrète, sous peine de sanctions.

Les fonctionnaires de police, agents, gendarmes, etc., éviteront même de donner à leur famille des précisions sur les recherches en cours, car il peut suffire d'une indiscretion, même involontaire, pour compromettre le résultat d'une enquête.



P O L I C E   S C I E N T I F I Q U E

Résumé du cours donné par le Prof. BISCHOFF (Suite).

-----oooOooo-----

15) H o m i c i d e s

Lorsqu'on se trouve en présence d'un cas de mort violente ou de mort suspecte, il faut toujours envisager les trois possibilités: meurtre, suicide et accident, et ne pas conclure trop rapidement sur la base d'apparences, car celles-ci peuvent être fortuites ou même parfois voulues.

C'est ainsi par exemple que la présence d'une arme près d'un cadavre ne signifie pas nécessairement qu'il s'agit d'un suicide, car cette arme a pu être placée intentionnellement par l'assassin au voisinage du corps. Inversément, l'absence d'arme sur place ne signifie pas nécessairement que l'on se trouve en présence d'un meurtre, car l'arme employée pour un suicide peut avoir été volée par un passant.

Les enquêtes dans les cas d'homicides sont souvent difficiles; elles doivent être faites de manière complète et avec le plus grand soin. Toutes les opérations et recherches exposées dans les paragraphes 1 à 14 ci-dessus leur sont naturellement applicables aussi bien qu'aux cas de vols.

-----

## 16) Position du cadavre

La position dans laquelle un cadavre se trouve fournit souvent des renseignements importants et permet parfois, à elle seule, de trancher la question: meurtre, suicide ou accident ? La position d'un corps est surtout intéressante à étudier en relation avec diverses traces ou taches qui peuvent se trouver soit sur le corps lui-même, soit aux alentours: taches de sang, taches de boue, blessures, déchirures des vêtements, liens, etc.

La position dans laquelle un corps se trouve ne doit donc pas être modifiée jusqu'à ce que toutes les constatations (du juge, du médecin, etc.) soient faites. Ne pas laisser s'approcher les parents et ne permettre en aucun cas un transport du cadavre, une toilette mortuaire, des lavages, une mise en bière ou tout autre opération avant que toutes les constatations judiciaires soient terminées. Si le cadavre se trouve à un endroit découvert, au bord d'une route par exemple, le recouvrir simplement d'un drap ou d'une couverture.

Dans les cas où le déplacement d'un corps est absolument indispensable avant que toutes les constatations soient faites (soins immédiats ou respiration artificielle par exemple), on tracera rapidement à la craie sur le sol le pourtour du corps (voir chiffre 1 ci-dessus).

---

## 17) Traces de lutte

Dans tous les cas d'homicides il convient de rechercher soigneusement les traces de lutte et de les noter, éventuellement de les relever. L'absence certaine de telles traces est également importante à constater.

Les traces de lutte sont très variables suivant la nature des lieux dont il s'agit. Elles peuvent se présenter sous la

forme de piétinement, d'herbe foulée, de branches d'arbustes brisées, d'empreintes produites par la chute d'un corps, de meubles déplacés ou renversés, de tapis froissés, d'éraflures produites sur le plancher ou sur des meubles, de désordre dans des objets ou ustensiles, de taches de sang se trouvant à distance du cadavre, de lésions diverses que le corps de la victime peut porter (ecchymoses, éraflures, coups d'ongles, lésions aux mains, cheveux arrachés, etc.), ou bien encore de déchirures de ses vêtements (boutons arrachés) ou de taches pouvant se trouver sur ceux-ci.

---

### 18) Liens

Les cordes, ficelles, courroies, etc., employées pour ligoter un corps, pour une strangulation ou pour une pendaison, peuvent fournir des éléments de preuve et parfois des moyens d'identification. Ne jamais défaire les noeuds, mais couper les liens si cela est indispensable à l'aide d'un sécateur, de ciseaux ou d'un couteau bien aiguisé. Faire le moins de coupures possible et les faire à distance des noeuds.

---

### 19) Vêtements

Les vêtements qui recouvrent un corps (les souliers y compris) portent souvent des taches, des traces ou des lésions qui sont très importantes pour toutes sortes de déterminations (par exemple: distance à laquelle un coup de feu a été tiré, endroit où un cadavre a été entreposé, dans quoi la victime a marché avant sa mort).

Il faut donc examiner attentivement les vêtements et, si le médecin ordonne de dévêtir le corps, il faut saisir les vêtements que la victime portait et les emballer dans du papier propre.

---

## 20) Traces de sang

Les traces de sang, qui peuvent se présenter sous forme de flaques, de traînées, de gouttes ou même de projections extrêmement petites et fines, sont de la plus haute importance. On ne les touchera donc pas si, par leur position, elles sont à l'abri de toute détérioration possible.

Si ces traces se trouvent à un endroit où, par une influence quelconque, elles pourraient être effacées ou détériorées, on les couvrira. Si les traces sont à l'abri de la pluie, il suffira d'employer un morceau de papier fort, plus grand que les traces, que l'on collera aux quatre coins ou que l'on fixera avec des punaises. Si les traces sont exposées à la pluie (sur les murs extérieurs d'une maison par exemple), on remplacera le papier par de la toile cirée, des planches, une plaque de tôle, etc.

Si les traces se trouvent en plein champ, sur des cailloux, sur une route, etc., on les couvrira avec une planchette ou avec une caisse qui seront couvertes à leur tour de toile cirée, de tôle, etc., pour empêcher la pénétration de l'eau.

Si l'on vient à arrêter un individu recherché pour meurtre, ou bien suspect d'être coupable ou complice d'un homicide, de coups et blessures, etc., on pensera que ses habits et sa personne peuvent porter des traces de sang ou d'autres traces qui, naturellement, sont de la plus haute importance. On ne permettra pas au détenu de faire toilette ou de changer d'habits (en cas

de changement d'habits antérieurement à l'arrestation, saisir de suite les vêtements qui ont été enlevés). Tâter les vêtements pour voir s'ils sont mouillés, spécialement le bas des manches, le devant du veston ou du gilet et le bas des pantalons (penser à l'intérieur des poches). Pendant la conduite, surveiller le détenu et l'empêcher de faire disparaître les taches ou traces pouvant se trouver sur ses vêtements ou sur lui-même. A l'arrivée dans une prison, exiger de suite du geôlier qu'il donne d'autres habits, linge, chaussures, etc., au détenu. Emballer les vêtements suspects, par pièces séparées, dans de forts papiers propres et les remettre immédiatement au juge.

En même temps que cette saisie d'habits, examiner le corps du détenu et regarder spécialement s'il porte des traces de sang ou d'autres traces sur les mains, aux poignets, autour des ongles, dans les cheveux, les sourcils, la moustache, les oreilles, etc. Si oui, ne pas en parler au détenu, mais faire constater la chose également par un autre fonctionnaire et faire immédiatement rapport.

-----

### 21) Armes

S'il y a des armes sur place, ne pas les toucher pour ne pas risquer de détruire les empreintes digitales qu'elles peuvent porter. Ne pas manipuler les armes à feu, ne pas les décharger et surtout ne jamais essayer de les faire fonctionner. (On doit cependant assurer une arme à feu lorsque celle-ci possède un dispositif permettant de le faire sans devoir pour cela la manipuler ou la saisir à pleine main).

S'il faut déplacer une arme, on la saisira avec précaution, avec une pince par exemple ou avec un crochet en fil de



fer. S'il y a lieu de transporter une arme trouvée sur les lieux, on la placera délicatement dans un carton ou dans une caissette assez grande que l'on portera à la main en ayant soin d'éviter les chocs ou le renversement.

Si l'expédition d'une arme ou de toute autre pièce est nécessaire, on emploiera pour l'emballage du papier parfaitement propre, neuf si possible; il faut avoir soin de bien caler la pièce dans le fond d'un carton fort ou d'une petite caisse afin d'éviter les frottements. Indiquer sur le paquet ce qu'il contient et quel est le côté à ouvrir en premier. Placer éventuellement une étiquette bien visible avec la mention: "ATTENTION! Arme à feu chargée!" ou bien "Couteau avec traces de sang", etc.

Les douilles tirées et les projectiles retrouvés sur les lieux permettent de déterminer de quelle arme on s'est servi (genre, système, calibre et parfois même marque de fabrique) et permettent aussi d'identifier l'arme qui a servi. Une telle identification est basée sur l'examen et la comparaison de stries très fines, invisibles à l'oeil nu; il faut donc éviter de frotter, rayer ou gratter les douilles et les projectiles découverts; il ne faut jamais essayer de les introduire dans une arme suspecte. Si l'on doit extraire un projectile d'une paroi, d'un plafond, d'un plancher, d'un arbre, d'un meuble, etc., il faut creuser avec précaution tout autour pour le dégager sans le blesser; ne jamais le saisir avec une pince pour l'arracher; - emballer les projectiles séparément; ne pas en mettre plusieurs dans une même boîte ou enveloppe.

---

## 22) Levée de corps

Cette opération est faite par un Magistrat, assisté d'un médecin, ou par un agent de la police judiciaire, assisté d'un médecin.

Voici les indications qu'un rapport de levée de corps doit contenir:

A) Indications générales (à donner dans tous les cas)

I. Préambule: Nom, prénom et adresse du fonctionnaire qui fait la levée de corps. A la réquisition de ... Lieu, endroit exact, date et heure de la levée. Cadavre du sexe .... Age apparent .... Taille .... Identité du décédé (si elle est connue), sinon signalement complet (y compris la description complète des vêtements, objets, bijoux, etc., que le corps porte).

Le cadavre a-t-il été reconnu ? par qui ?

II. Position du corps: (décrite aussi exactement que possible, éventuellement accompagnée de croquis et de photographies).

III. Etat du corps: Rigidité cadavérique. Température du corps (tâter l'abdomen sous les vêtements). Putréfaction. Lésions et blessures (description exacte et complète). Taches de sang (description exacte); vomissements (aspect, couleur, odeur); urine, etc. (La direction des écoulements sanguins ou autres correspond-elle à la position du corps?). Face, yeux, pupilles, paupières, oreilles. Odeur de la bouche. Cuir chevelu. Cou, mains et poignets (blessures de défense, trace de sang, enduits, taches, lésions, etc.). Reste du corps.

IV. Vêtements, liens, bâillons, entraves, etc.: Vêtements : désordre, état, humidité, odeur, lésions, déchirures, brûlures, enduits, taches, contenu des poches; chaussures; corps étrangers: sang, boue, herbe, feuilles, poussière, etc. - Nature et situation des liens.

V. Etat des lieux: Extérieur: température, humidité, vent, pluie, neige. Intérieur: température, chauffage, portes et fenêtres ouvertes ou fermées ? Odeurs, gaz, etc. ?

Traces de lutte, piétinements, empreintes (prendre garde de ne pas marcher sur ces traces), désordre. Sang (flaques,

taches, traînées, gouttes, projections, pulvérisations). Etat (frais ou sec) et couleur des traces sanglantes. Présence d'une arme (de verres, de fioles, de nourriture, de substances diverses). Traces de coups de feu au voisinage du cadavre. Objets perdus ou abandonnés.

VI. Circonstances de la découverte: Par qui le corps a-t-il été découvert, quand et à quelle heure? A-t-il été touché ou dérangé? Comment était-il placé primitivement? Paraît-il avoir été apporté à l'endroit où il se trouve? Quelles sont les personnes qui ont été sur place avant les constatations officielles?

VII. Quelle paraît être la cause de la mort?  
A combien de temps paraît-elle remonter?

VIII. Autres observations éventuelles: ....

B) Indications spéciales (à donner en cas de:)

a) P e n d a i s o n (et strangulation):

Position du corps: au-dessus du sol (distance exacte),  
 en contact avec le sol (par quelle partie du corps?)  
 en contact avec des meubles ou objets (lesquels et comment?),  
 position des bras et des jambes?  
 position de la tête?

Face : cyanose; yeux, paupières, oreilles; langue, lèvres, écume.

Cou : sillons; ecchymoses, éraflures, coups d'ongles.

Mains : examen attentif (lésions, enduits, corps étrangers, cheveux, etc.)

Membres: cyanose, ecchymoses, lésions.

Lien : nature, forme, dimensions; situation et direction; serré ou lâche; genre de noeuds et positions exactes, point d'attache, façon dont la fixation y est faite; longueur exacte du lien à partir de son point d'attache; traces au voisinage du point d'attache.

Présence de meubles ou autres objets au voisinage du corps (distances exactes qui les en séparent).

Traces ou empreintes (de pieds notamment) sur ces meubles ou objets.

b) C o u p s d e f e u :

Soit sur la peau, soit sur les vêtements:

Nombre et siège exact des lésions, diamètre des orifices; déchirures ou éclatements de la peau ou des tissus; refoulements en dehors; brûlures ou roussissements (des poils, des étoffes, etc.);

Ne pas laver! ) enduits de fumée (étendue, abondance, couleur)  
( incrustations de grains de poudre,  
) présence d'enduits et de traces sur les  mains.

Présence de  douilles  ou de  projectiles  sur les lieux. - Endroits exacts où ils ont été découverts. - Direction probable du tir?

N.B. Si une arme à feu se trouve sur place, ne pas la toucher (empreintes digitales) et ne pas la manipuler ni la décharger (voir chiffre 21 ci-dessus).

c) E g o r g e m e n t ; b l e s s u r e s  par instruments tranchants, piquants et contondants.

Nombre et siège exact des lésions; direction des coups.

Genre probable d'arme ou d'instrument employé (cheveux ou tissus coupés?)

Positions relatives de l'agresseur et de la victime.

L'agresseur doit-il porter des projections sanguines?

N.B. Si une arme se trouve sur place, ne pas la toucher et, s'il faut la déplacer, la saisir aussi délicatement que possible par ses extrémités pour ne pas détruire les empreintes digitales qu'elle porte (voir chiffre 21 ci-dessus).

d) S u b m e r s i o n :

Face, cou et mains: pâleur, plaques rosées, injection des vaisseaux; macération de l'épiderme, chute des cheveux, des poils, des ongles.

Bouche, narines, oreilles: présence de corps étrangers: terre, sable, vase, algues, etc.  
champignon de mousse (couleur).

Lésions et traces de violence : à la face, au cou, aux mains, etc.  
Paraissent-elles antérieures ou postérieures à la mort ?

S'il y a présence de liens, peuvent-ils avoir été placés par l'individu lui-même ou paraissent-ils l'oeuvre d'un tiers ?

Par qui le corps a-t-il été retiré de l'eau ?

Quand exactement et dans quelles conditions ?

A-t-on pratiqué la respiration artificielle ?

Quelle profondeur d'eau y a-t-il à cet endroit ? Courant ?

Sur quelle heure la montre est-elle arrêtée? (éventuellement la faire examiner par un horloger).

#### e) E m p o i s o n n e m e n t (et intoxication)

Lèvres et bouche : couleur, corrosions, parcheminement;  
corps étrangers; odeur.

Traces d'injections hypodermiques: avant-bras, cuisses, fesses.

Saisir toutes substances (liquides, poudres, seringues, ampoules, ordonnances médicales, etc.)  
pouvant se trouver sur place.

S'il y a eu des témoins, quels sont les phénomènes qui ont précédé la mort : incohérence, délire, sommeil, contractures, vomissements, défécations, etc. ? Rechercher et saisir les déjections et les défécations.

Si le corps a été déshabillé, saisir les vêtements qu'il portait.

S'il y a eu ingestion d'un repas, saisir les ustensiles de cuisine employés pour sa préparation, la vaisselle, les verres, les tasses, le sel, la farine, etc.

Examiner spécialement le lit, le divan, etc., où le corps repose, ou a reposé.

#### Questions spéciales.

A-t-on effectué des nettoyages récents du plancher, des meubles, du lit et des ustensiles (cuvettes, vases, etc) qui ont pu être employés avant la mort? A-t-on fait disparaître, éventuellement a-t-on brûlé des linges, des vêtements ou d'autres objets? Les

rechercher et en saisir les restes.

Peut-il éventuellement s'agir d'un empoisonnement accidentel (champignons? erreur? dose excessive d'un médicament?)

A-t-on opéré une désinfection dans la maison ou dans les immeubles voisins? (penser à l'acide cyanhydrique !)

ATTENTION : Si l'on perçoit une odeur de gaz, ne jamais appuyer sur un bouton de sonnette électrique (danger d'explosion !), mais frapper à la porte des poings ou des pieds.

f) C h u t e ou précipitation

De quel endroit exact la chute s'est-elle produite (ou paraît-elle s'être produite) ?

Quelle est la hauteur de la chute ?

Sur quel sol (dur, résistant, mou, etc.) ou sur quels objets le corps est-il tombé ?

Déchirures et taches des vêtements; corps étrangers qu'ils portent. Ecorchures, excoriations, contusions, plaies.

Ecoulement sanguin par la bouche, le nez, les oreilles.

Plaies du crâne : la matière cérébrale a-t-elle jailli?

Yeux : aspect; les pupilles sont-elles égales ?

Membres: fractures apparentes, luxations.

Questions spéciales :

Y a-t-il eu des témoins de la chute? Lesquels? Y avait-il quelqu'un au voisinage immédiat de la victime au moment où elle est tombée? Qui?

g) E l e c t r o c u t i o n et fulguration.

ATTENTION: Si le corps est en contact avec des conducteurs électriques, un pylône ou un poteau, une barrière métallique ou un grillage, etc., NE PAS LE TOUCHER, ni même s'en approcher de près

avant que le courant ait été interrompu (s'en assurer par une mise à terre!). Eventuellement tirer le corps avec une perche ou un râteau de bois, secs; si l'on n'a pas de gants en caoutchouc épais, il faut s'envelopper les mains de linges épais et parfaitement secs. Si le sol est humide, chauffer des caoutchoucs ou placer à terre des planches sèches, des paillasons, tapis, du sable sec, etc.

Présence de brûlures et siège des dites. Degré des brûlures.

Face: pâle, colorée, violacée, taches, dessins, dépôts métalliques.

Mains et ongles: brûlures, points colorés, images d'objets; ongles cyanosés, ongles arrachés, dépôts métalliques sur les ongles.

Vêtements: désordre; mouillés, humides; présence de pièces métalliques (fermetures-éclair par exemple); déchirures, brûlures; état des chaussures (clous?). Montre (arrêtée sur quelle heure?), porte-monnaie, clés, boutons, autres pièces métalliques (traces de fusion?)

Lieux: nature du sol (sec, humide, calcaire, granitique, ciment, carrons, plancher, etc.).

Sillons, trous, vitrifications; odeur des lieux.

Voisinage d'arbres, de poteaux, de pylônes, de fils, etc.

Courants électriques au voisinage: Ligne à haute tension, train, tram, force, lumière, appareils à rayons X, émetteur de T.S.F., etc.

Question spéciale:

Y a-t-il déjà eu des cas d'électrocution, légère ou grave, au même endroit et dans des conditions analogues?

h) V i o l.

Face, lèvres, cou, mains, poignets, bras, seins, cuisses :

ecchymoses, éraflures, coups d'ongles, morsures; traces de strangulation.

Mains et ongles: cheveux ou poils dans les mains; sang ou débris de peau sous les ongles.

N.B.: Les taches de sperme sur le sol, la literie, les meubles, sur le corps lui-même et sur les vêtements sont particulièrement importantes; elles sont difficiles à voir et très fragiles. Les objets, linges ou parties de vêtements suspects de porter des traces de sperme doivent être emballés dans du papier propre, si possible neuf, et manipulés le moins possible.

i) I n f a n t i c i d e .

Poids du corps.

Peau: coloration, enduit sébacé, duvet; cheveux (longueur et couleur); ongles (aux mains et aux pieds), consistance, longueur.

Cordon ombilical: longueur, ligature; extrémité; section, déchirure, rupture, morsure, etc.

Chute du cordon: cicatrisation.

Face, crâne, cou, etc: fractures, plaies, sillons, ecchymoses, éraflures, autres traces de violences, de compression, etc.

Bouche et nez: tuméfaction, corps étrangers, tampons, etc.

N.B. Saisir les linges, vêtements, papiers, etc. sur lesquels le corps repose ou qui l'enveloppent. Rechercher éventuellement le placenta ainsi que des traces de l'accouchement (examiner les lits, canapés, tapis, planchers, tas de foin, etc.).

Questions spéciales:

L'enfant avait-il reçu des soins ?

Lesquels ?

Avait-on fait des préparatifs en vue d'un accouchement ?

-----



## 23) Incendies

Les enquêtes dans les cas d'incendies sont toujours très difficiles. Il faut les entreprendre aussitôt que possible, déjà pendant le feu et chercher à obtenir des renseignements sur le début du sinistre (quand le feu a-t-il été aperçu ? par qui ? à quel endroit a-t-il commencé ? qu'est-ce qui a brûlé en tout premier ?).

Il faut se garder de conclure trop vite, uniquement sur la base de renseignements qui peuvent être intéressés ou en ne tenant compte que des charges morales qui peuvent peser sur un suspect. La seule méthode rationnelle consiste à envisager dans chaque cas toutes les causes possibles de feu pour pouvoir éliminer définitivement toutes celles qui sont exclues ou qu'aucun indice ou renseignement contrôlable ne vient confirmer.

Les principales causes de feu sont les suivantes :

a) Causes naturelles: La foudre (orage, effets mécaniques, aimantation de l'acier, fusion ou oxydation des métaux, effets sur toutes les installations électriques, parfois volatilisation de métaux, trajet capricieux d'où souvent inflammation en plusieurs endroits simultanément). Le soleil (concentration des rayons solaires par une loupe, des lunettes, un tesson de verre blanc, une soufflure dans une tuile de verre, une carafe remplie d'eau, un miroir concave). La décomposition de certains corps, des explosifs tout spécialement. L'inflammation spontanée (des charbons, lorsqu'ils sont en très petits morceaux, en poussière, sous forme d'agglomérés, de boulets ou de briquettes), des huiles végétales siccatives, huile de lin tout spécialement, lorsque celles-ci imprègnent des matières poreuses telles que chiffons, étoupe, déchets de coton, papier, sciure, etc.; des fourrages (foin, regain, tourteaux et farines diverses employées pour l'alimentation du bétail). Gros tas ou amas !

b) Causes accidentelles: Le feu est la conséquence d'une imprudence, d'une négligence ou d'une faute technique (dans une installation de chauffage, de séchage ou électrique par exemple). Imprudences commises par des enfants, des fumeurs, des ouvriers. Imprudences ou négligences de ménagères qui mettent de la lessive sécher trop près d'un fourneau, qui font des nettoyages avec de la benzine ou de la gazoline, qui préparent de l'encaustique ou des vernis sur une flamme, qui laissent des appareils électriques sous tension, etc. Feux d'artifice tirés sans précaution, emploi de fers à souder, de chalumeaux, ou de réchauds à benzine, cendres chaudes placées dans des récipients en bois, conduites dégelées imprudemment, etc. etc. Aveux souvent difficiles à obtenir par crainte des responsabilités.

c) Causes criminelles: Mobiles: Vengeance, jalousie, intérêt, vanité, couverture d'un autre délit (vol domestique, détournements, meurtre); parfois aliénation mentale.

Il n'est pas rare qu'un incendiaire cherche à donner au feu un développement rapide et une grande intensité: foyers multiples, emploi de combustibles liquides (pétrole, térébenthine, alcool, benzine), emploi de matières facilement inflammables (copeaux, laine de bois, paille, papier, etc.) répandues à terre ou y formant des traînées destinées à conduire le feu dans diverses directions.

L'incendiaire emploie parfois des dispositifs destinés à déclencher le feu avec un certain retard (pour pouvoir se créer un alibi): bougie, mèches, mouvement d'horlogerie, dispositifs électriques, procédés chimiques, fuite de gaz voulue, etc.

---

## 24) Recherches techniques dans les cas d'incendie

C'est le début du feu qui est tout particulièrement important: heure, localisation exacte, foyer initial unique ou foyers multiples (nombre, emplacements, possibilités de communication entre eux).

La constitution du ou des foyers initiaux a une grande importance: dans quelles matières le feu a-t-il pris? La présence de ces matières est-elle normale ou anormale à l'endroit où elles se sont trouvées? Y a-t-il des papiers ou des chiffons brûlés? Perçoit-on une odeur spéciale, de pétrole par exemple? Y a-t-il des restes ou débris d'un appareil ou d'un dispositif quelconque?

L'enquêteur doit en outre se poser toutes sortes de questions spéciales: les portes et fenêtres étaient-elles ouvertes ou fermées au moment où le feu a commencé? Les portes étaient-elles fermées à clé? Combien existe-t-il de clés? Qui peut en disposer? Relève-t-on des traces d'effractions? A-t-on ménagé des appels d'air en brisant des vitres, en enlevant des tuiles, en enfonçant un panneau de porte? Y a-t-il au voisinage du foyer initial présence de restes d'un cadavre ou d'objets quelconques, de livres de comptes par exemple, que l'on a voulu faire disparaître par le feu?

Saisir immédiatement toutes pièces et débris, prélever de larges échantillons des matières qui ont brûlé en premier en vue des recherches chimiques ou techniques. Penser aux empreintes digitales pouvant se trouver sur des objets épargnés par le feu; rechercher les traces de pas, aux alentours spécialement. Employer éventuellement un chien sans attendre pour chercher une piste, car il n'est pas rare qu'un incendiaire reste un certain temps au voisinage de l'endroit où il a mis le feu pour voir comment celui-ci se développe.

Si l'on vient à arrêter un individu suspect d'avoir mis le feu, il faut examiner sans retard ses vêtements et sa personne pour voir s'ils portent des taches (de pétrole par exemple), s'ils présentent des traces de roussissement (poils et fibres d'étoffe), si les chaussures portent des substances spéciales se trouvant sur les lieux. Examiner attentivement le contenu des poches. Penser aux odeurs que les vêtements et les cheveux conservent assez longtemps.

---

### 25) Fausse monnaie

Le signalement d'une fausse pièce doit contenir les indications suivantes : valeur, effigie, millésime, sonorité, couleur, toucher, poids, relief, défauts éventuels (de la tranche tout spécialement); qualité de l'imitation.

Dans les perquisitions en matière de fausse monnaie, il faut rechercher principalement: des moules (en plâtre, en ciment, en métal); des métaux (plomb, étain, soudure, alliage) en lingots, en barres, en fils, en feuilles, en déchets; des appareils pour la fonte des métaux, soit creusets, poches, cuillères, des lampes, brûleurs, chalumeaux, etc.; des appareils pour l'argenture ou la dorure, soit accumulateurs, piles, transformateurs, redresseurs de courant, bacs en verre, solutions, produits chimiques divers; des outils, limes à métal notamment; des gouttes de métal tombées à terre, de la limaille, etc.; penser enfin à rechercher des livres ou brochures traitant de la fonte des métaux, de l'argenture, de la galvanoplastie, etc.

